

## Cérémonie au Mont-Mouchet

21 juin 2026

Il y a 80 ans le Mémorial du Mont Mouchet était inauguré : la première pierre fut posée le 20 juin 1945, et l'inauguration officielle eut lieu le 9 juin 1946.

Ce mémorial s'impose alors, d'une part parce qu'il porte l'histoire des 2400 à 3000 maquisards qui tenaient le maquis au début du mois de juin 1944. Le 2 juin 1944, quatre jours avant le Débarquement de Normandie, le maquis subissait le premier assaut d'un bataillon allemand. Les 10 et 11 juin, se déroulèrent entre les 2 200 soldats de la Wehrmacht et les maquisards de furieux combats. Le 20 juin, repliés sur le « Réduit de la Truyère », les maquisards subirent un assaut plus important encore qui les obligea à rompre le contact.

250 maquisards y sont « *Morts pour la France* ».

Ce mémorial s'impose d'autre part comme un modèle pour la construction d'autres mémoriaux ultérieurement. En effet, le Général de Gaulle donne son appui au projet dès 1945. Ce mémorial fut financé par une souscription publique et porte une symbolique forte à travers la statue des maquisards et la stèle, qui assoit une image du résistant qui s'impose face aux autres territoires de résistance (Vercors, Glières, Ain, Saint-Marcel...).

Pourtant, ce mémorial peine à conserver son statut de leader malgré 3 visites officielles : celles du Général de Gaulle (1959), de Valéry Giscard d'Estain (1974), et de François Mitterrand (1981). Cela s'explique par la difficulté de son intégration dans les programmes commémoratifs décennaux (1964, 1984, 1994, 2004, 2014, 2024) en raison de l'importance croissante de la mémoire du Maquis du Vercors ou de celui des Glières, de la place particulière de l'Ain avec la mémoire du défilé du 11 novembre 1943, l'inscription de celui de Saint-Marcel dans le programme du Débarquement du 6 juin 1944.

Alors, quelle mémoire et quel avenir aujourd'hui ?

Il convient de tenir compte du point de bascule que constitue ce 80<sup>ème</sup> anniversaire, qui marque la disparition des derniers résistants.

Il convient également de redonner toute sa place à l'individu, notamment en redonnant leur « visibilité » à leurs sépultures.

Il convient enfin de mobiliser la force des collectivités territoriales, et celle de l'État, qui vient de prendre en charge la gestion du Mémorial.